

## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2021

**Présents** : Chantal SOUDON, Jean-Michel DONVAL, Jacqueline TOURBOT, Mickaël VAILLANT, Roland LE TOULLEC, Patrick LAURANS, Charles BOIS, Rémy JESTIN, Stéphanie JONCOUR, Arihinatou KABA, Pascal PERENNOU, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN, , Pompilia STOIAN, Mickaël THOMAS.

Thierry PERRONNO est désigné secrétaire de séance.

### **1/Transfert de compétences à la communauté de communes dans le cadre de sa transformation en communauté d'agglomération et autres transferts**

Pour engager sa transformation en communauté d'agglomération, la CCPLD doit réunir deux types de condition : de population et de compétences exercées. Elle remplit déjà la condition de population, mais en application des dispositions de l'article L. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, cela nécessite qu'elle exerce au préalable l'ensemble des compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

Ce n'est pas le cas en l'état actuel des statuts de la CCPLD. Le maire explique les compétences qui devront être transférées. Il en découle de nouveaux statuts.

☒ Le Conseil municipal a approuvés à l'unanimité : le transfert des nouvelles compétences pour répondre au statut de communauté d'agglomération et les nouveaux statuts.

### **2/ Transformation de la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas en Communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

☒ Le Conseil, à l'unanimité, décide la transformation de la CCPLD en Communauté d'agglomération au 01/01/2022

### **3/ Sentier de randonnée du champ de courses**

Dans le cadre de l'inscription de ce sentier au PDIPR, le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à **signer la convention constitutive au groupement de commandes** proposée par la Communauté de communes pour l'achat de la fourniture, la pose de la signalétique et du mobilier.

### **4/ Renouvellement de la convention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)**

Le RASED vient en aide aux élèves de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et primaire) qui présentent des difficultés. Son objectif est de permettre le maintien ou le retour de ces élèves dans un cursus ordinaire de scolarisation. Le RASED intervient à la demande des enseignants ou des parents scolarisés dans les écoles publiques.

Le RASED de Landerneau regroupe 22 communes qui ont une école publique au moins.

C'est la commune de Landerneau qui met à disposition du RASED les locaux dans ses écoles, le mobilier et équipement informatique.

Les dépenses financières afférentes aux charges font l'objet d'une répartition entre les communes bénéficiaires du RASED au prorata du nombre d'élèves scolarisés au 1<sup>er</sup> septembre de l'année concernée.

☒ Le Conseil à l'unanimité, décide de renouveler la convention RASED pour les 3 années à venir.

### **5/ SDEF : délibération pour autoriser le maire à signer les conventions de participation financière de la commune pour les réparations et remplacements de l'éclairage public dans la limite de 5 000 € par an**

☒ Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer les conventions de participation financière de la commune pour la réparation ou le remplacement de l'éclairage public dans la limite d'un montant de 5 000 € par an.

#### **6/ Régularisation-extension de l'élevage laitier de l'EARL des Prés Verts de Ploudiry**

Ce dossier est soumis à enregistrement auprès de la Préfecture dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement. Une consultation du public est ouverte pendant un mois sur la commune concernée par le projet. Le Préfet transmet le dossier complet de l'exploitation agricole à la commune concernée par l'installation mais aussi aux communes concernées par les risques et inconvénients dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Le Préfet sollicite l'avis du Conseil municipal qui doit intervenir dans un délai de 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

**☒ Après présentation du dossier par Mickaël Vaillant, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote favorablement la régularisation-extension de l'élevage.**

#### **7/Lotissement Lann Ar Merzher : reversement de l'excédent au budget général et clôture du budget**

**☒ Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reverser l'excédent de 86 702.85 € au budget général de la commune et de clôturer le budget du lotissement.**

#### **8/ Dénomination d'une voie au bourg**

Il s'agit de la rue en sens unique derrière le Point I.

Le maire proposera de la baptiser : « **Venelle des Anciens Combattants** ».

**☒ Accord à l'unanimité.**

#### **9/ Mandat spécial pour le Congrès des maires**

**☒ Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat spécial** aux conseillers municipaux participant au Congrès des maires à Paris et accorde la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement.